

ALGER

Arrestation d'un important groupe de trafiquants de voitures

Un important groupe spécialisé dans le trafic de voitures, faux et usage de faux dans la région d'Alger a été démantelé par la Brigade de recherche et d'investigation (BRI) de la Sûreté de wilaya d'Alger. Ce groupe dont les ramifications s'étendaient à plusieurs wilayas du pays, fonctionnait selon le mode de cloisonnement de l'information.

C'est pour cette raison que l'identification de ce gang ainsi que sa neutralisation a nécessité beaucoup d'efforts. Cette association de malfaiteurs activait depuis l'année 2003. Le recoupement des informations a rendu possible l'identification de l'un de ses principaux animateurs. Il s'agit d'un individu âgé de 42 ans, marié et père de plusieurs enfants. D'un niveau d'instruction très moyen, ce dernier recrute

tera un jeune homme de 32 ans diplômé en droit. N'ayant jamais pu exercer un travail qui cadrait avec ses études, le jeune homme a été intrigué par le niveau de vie de son recruteur. Filé pendant plusieurs jours, son interpellation à Dely Ibrahim et la perquisition dans son domicile, ont permis la découverte du pot aux roses. Des quantités impressionnantes de faux documents ont été saisis.

Le commissaire principal, Mohamed, chef de la BRI, rencontré lors d'un point de presse organisé par la cellule de communication du commissariat central d'Alger, a souligné que c'est vraiment la première fois qu'autant de faux documents ont été récupérés en une seule prise

Dans le lot figuraient des liasses de cartes grises falsi-

fiées, permis de conduire, cartes jaunes, cartes d'identité, cartes professionnelles pour policiers et militaires, vignettes automobiles, bons du Trésor, timbres fiscaux à 500 DA, attestations de sortie de prison, main-levée pour les véhicules gagés, attestation de passage par l'ingénieur des mines, actes de naissance à l'étranger, certificats de résidence, des cachets humides et secs, mandats de justice, attestations de réussite au bac et la liste est encore longue.

Lors de son arrestation, le diplômé en droit était à bord d'une voiture volée dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Les interrogatoires ont abouti à l'identification du manipulateur et du falsificateur. Une perquisition à l'un de ses domiciles (une villa à Staouéli) a également rendu

possible la découverte d'un autre lot de faux documents, dont des cartes d'identité appartenant à des personnes décédées et des malades mentaux. Un véhicule de type Pick-up, volé à Tizi-Ouzou, a également été retrouvé dans le garage de la villa. Un autre membre du gang a lui aussi été appréhendé à Baraki. Un lot de véhicules volés a lui aussi été récupéré.

Les prochains mois vont permettre de voir si l'amputation du gang de son bras falsificateur va avoir des répercussions sur le travail des autres démembrés. Présentés au parquet, les trois individus ont été placés sous mandat de dépôt alors que trois autres personnes reconnues comme co-auteurs ont été placées sous contrôle judiciaire. **N. M.**

LES LOGEMENTS SOCIAUX COUTERONT MOINS CHER

La cession concernera les biens construits jusqu'en 2010

Les logements sociaux concernés par l'opération de cession des biens de l'Etat coûteront moins cher. Le prix du mètre carré vient de passer de 18 000 DA à 14 000 DA. Le gouvernement a dû revoir à la baisse les tarifs après l'échec de la première opération lancée en 2004.

En effet, sur les 681 372 logements proposés à la vente, seuls 39 782 ont fait l'objet de demandes de cession. Autre modification, désormais les logements qui seront livrés jusqu'à l'échéance 2010, sont également touchés par les dispositions du décret exécutif n° 03-269 du 7 août 2003 fixant les conditions et les modalités de cession des biens immobiliers appartenant à l'Etat et aux OPGI.

C'est sur la base des rapports établis par les walis que le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a dû réviser les prix. Nadir H'mimid, ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme a expliqué hier au cours d'une conférence de presse que son département avait déjà anticipé sur la question de la gestion des parties communes. Un décret datant de 1983 offre la possibilité



aux acquéreurs de désigner un administrateur des biens qui sera chargé de l'entretien des immeubles. Que risque-t-il de se passer si les acquéreurs ne se mettent pas d'accord ? Un groupe de travail planche déjà sur la

question au niveau du ministère de la Justice.

Certaines dispositions du code civil dont les moutures sont en cours de révision pourraient compter des mesures coercitives. L'administrateur des biens

pourrait en effet saisir les biens des personnes qui refusent de s'acquitter des charges. Conformément aux dispositions de la loi, la cession est possible pour toute personne physique de nationalité algérienne, ou personne morale de droit algérien.

La demande d'acquisition doit être adressée à la commission installée au niveau de la circonscription territorialement compétente. La réponse à la demande se fait dans une période qui ne dépasse pas les 3 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, l'intéressé doit confirmer sa demande auprès de la commission dans le mois qui suit la date de réception de la décision de vente.

L'intéressé peut également présenter dans la même période, des recours potentiels contre les décisions de la commission de la daïra auprès de la commission de la wilaya. Les prix varieront d'une wilaya à une autre et dans la même wilaya en fonction de plusieurs paramètres qui sont l'emplacement du logement, sa vétusté et les matériaux utilisés pour sa construction.

Nawal Imès

COLLECTIF D'INITIATIVES DEMOCRATIQUES (CID)

Communiqué

Le Collectif d'initiatives démocratiques d'Alger s'est réuni les 9 et 16 novembre 2006.

Au cours de la première réunion, il a fait l'état des lieux aux plans politique, économique, social et culturel, sur la situation plus que préoccupante qui prévaut en Algérie.

La deuxième réunion a été consacrée à l'étude et à l'adoption d'un projet de **Lettre d'intention** dans laquelle les grands axes de l'action du CID ont été fixés.

Cette lettre d'intention sera publiée incessamment pour initier un débat national

citoyen au sein des Collectifs d'initiatives démocratiques de toutes les régions qui se mettent progressivement en place, et pour recueillir toutes propositions de citoyennes et de citoyens, de syndicats, d'associations, de partis démocratiques... qui souhaitent contribuer à cette démarche et à ce sursaut salvateur.

Comme cela a été rapporté dans l'**appel du 17 novembre 2003 du CCDD**, ces collectifs se veulent être à la fois un **front de résistance mais aussi une force de proposition**. Dans une première étape, une

réunion nationale de coordination sera organisée pour la mise en œuvre du programme qui sera définitivement arrêté après les enrichissements apportés.

Des actions concrètes seront privilégiées et initiées, en même temps, des ateliers seront mis en place pour préparer la plateforme générale du redressement et du renouveau. Un bulletin des collectifs d'initiatives démocratiques rapportera toutes les initiatives qui seront engagées.

Le Collectif d'initiatives démocratiques Alger, le 18 novembre 2006

OUVERTURE HIER D'ALGER TELECOM ET DE DJAZ IT 2006 Des ambitions et des défections

Alger Télécom et Djaz IT 2006 se sont ouverts hier sur fond de divergences entre les organisateurs et l'un des principaux opérateurs de téléphonie mobile. Au moment où la «famille» des télécoms s'était donné rendez-vous à la Safex, Djazza a préféré boudier l'événement. Seuls Nedjma et Algérie télécom ont fait acte de présence. Les organisateurs ont préféré ne pas s'exprimer dessus tandis que du côté de Djazza, une réponse laconique a été donnée. «Les conditions de notre participation n'étaient pas réunies» se sont contentés de dire ses responsables. Hier à l'ouverture de ce qui se veut «le premier événement du style de vie numérique en Algérie», le P-dg de Fairtrade, la boîte organisatrice de l'événement, a estimé que le taux de croissance que connaît le marché des télécoms constitue un réel encouragement pour continuer de faire de ce salon «une vitrine idéale pour l'innovation». Se succédant à la tribune, les P-dg de Wataniya Télécom, d'Algérie Télécom et de Mobilis ont énuméré les différents services qu'ils offrent, n'omettant pas de présenter l'entreprise qu'ils dirigent comme la plus innovante. Dernier à prendre la parole, Boudjemaâ Haïchour, ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication a confirmé que le marché connaissait un véritable boom et continue d'attirer un nombre considérable d'investisseurs avec pas moins de 5 milliards de dollars investis depuis l'ouverture du secteur au privé. D'autre part, il reviendra sur les objectifs de son secteur à l'horizon 2010. Il escompte équiper 80% des familles algériennes de PC et permettre à 90% d'entre elles de profiter de l'internet. Pour y arriver, le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication fonde beaucoup d'espoir sur l'opération Ousratic. S'il reconnaît que le processus d'octroi de crédits avait connu des difficultés à son lancement, il estime que la vitesse de croisière a été atteinte avec plus de 700 000 crédits accordés par la seule Banque extérieure d'Algérie. Pour faciliter l'accès des particuliers au crédit, le taux d'intérêt a été revu à la baisse, conformément aux orientations du président de la République. Au sujet de l'ouverture du capital d'Algérie Télécom, il dira que la banque d'affaires retenue pour l'accompagnement de l'opérateur historique avait achevé son travail et qu'au moins 40 opérateurs seraient intéressés par cette opération. Les pouvoirs publics choisiront finalement l'entreprise qui pourra doter Algérie Télécom des meilleures technologies et pas forcément celle qui fera la meilleure offre financière.

N. I.